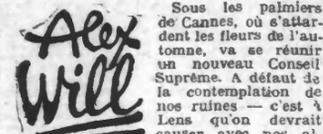


DE ROUBAIX-TOURCOING

Sous les palmiers de Cannes



Sous les palmiers de Cannes, où s'attardent les fleurs de l'automne... Alex Will

La conférence de Cannes va donc être dominée par ces deux positions : nécessité pour la France d'être payée ; urgence pour l'Angleterre de trouver des débouchés commerciaux.

J'ai de bonnes raisons de croire que M. Loucheur posera comme condition première de tout arrangement le droit pour la France de recevoir une partie importante des paiements allemands du 15 janvier et 15 février.

Indépendamment des paiements en nature, nous recevions ainsi de 8 à 900 millions dans le détail deux mois.

On n'oublie pas que la malheureuse convention du 13 août signée par M. Doumer avait prévu une priorité pour l'Angleterre, pour la Belgique, mais rien pour nous.

M. Briand a eu la sagesse de refuser la ratification de cette convention et c'est, en fait, un nouvel accord remplaçant celui qui sera négocié à Cannes par M. Loucheur accompagnant le Président du Conseil.

Les grandes lignes de l'arrangement seraient les suivantes : 1 - Maintien de la priorité belge ; priorité reconnue aussi à la France pour les réparations ; ce qui nous vaudrait 360 millions de marks-or ; annulation des clauses désastreuses de la convention financière du 13 août ; ratification des accords de Wiesbaden, ce qui nous assure des paiements supplémentaires en nature ; 2 - Pas de moratorium à l'Allemagne, mais ajournement d'une partie de la créance anglaise ; 3 - Projet d'entente économique entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne en Europe centrale ; 4 - Examen d'un accord ultérieur pour régler la question russe au moyen de pourparlers auxquels prendraient part la France, l'Angleterre, l'Allemagne, notamment l'Italie et les représentants des Soviets.

Si la conférence de Cannes aboutit à de tels résultats, les négociateurs français, MM. Briand et Loucheur, auront tiré le maximum de résultats d'une situation singulièrement trouble. Ils auront renoué les liens, si nécessaires pour la paix, de l'entente franco-anglaise, assuré les versements de l'Allemagne en déjouant le complot du moratorium, ils auront de plus fait participer la France à ces paiements, ce qui sera fort utile à nos sinistrés ; enfin, en pratiquant une politique d'apaisement à l'égard des Allemands et des Russes, ils contribueront à écarter de terribles nuages du fameux équilibre européen.

Nous formons des vœux pour qu'un soleil si prometteur se lève, bientôt, sous les palmiers de Cannes.

Le recensement de l'armée

LA GLASSE 1922 Les tableaux de recensement de la classe 1922 seront affichés et publiés dans les Mairies le dimanche 1er janvier 1922. Les intéressés ont un délai de dix jours à compter de la publication du tableau de recensement pour déposer, dans les Mairies, les réclamations qu'ils ont à formuler, telles que : Demandes de sursis ou de renvoi, demandes de sursis d'incorporation ; pièces pour constitution de dossiers supplémentaires ; demandes en vue d'obtenir pour leurs familles l'allocation journalière. Il est rappelé aux jeunes gens du contingent de la classe 1922 que cette classe doit être incorporée en deux contingents : 1 - Les jeunes gens nés entre le 1er janvier 1902 et le 30 juin 1902 et ceux nés avant le 1er janvier 1902 (ajournés, fils d'étrangers, naturalisés, omis de toutes catégories, etc.), seront incorporés en mai 1922 ; 2 - Ceux qui sont nés entre le 1er juillet et le 31 décembre 1902 incorporés en novembre 1922. Pour l'obtention des sursis, consulter les affiches spéciales.

Nos soldats vont être mieux nourris

LE MINISTRE DE LA GUERRE A DONNE DES INSTRUCTIONS AUX GENERAUX Paris, 28 décembre. — Comme suite au grand débat qui a eu lieu ces jours derniers à la Chambre des députés sur la nourriture du soldat, M. Barthe, ministre de la Guerre, qui entend que les troupes aient à leur disposition une nourriture abondante et saine, vient d'adresser aux généraux, sous forme de circulaires, ses instructions à ce sujet.

Les loyers en Régions libérées

UN REGIME SPECIAL

Au nom de la Commission de législation civile, Inghels vient de présenter à la Chambre une proposition de loi qui répond aux vœux de nos populations sinistrées.

Appuyée par la Fédération des Postes et la Fédération des Fonctionnaires, notre campagne contre l'expulsion de milliers de familles ouvrières menacées d'être jetées sur la rue à la fin de ce mois, a été sanctionnée par un vote de la Chambre. En vertu de cette décision un sursis leur est accordé jusqu'au 1er avril prochain. Nous voulons croire que le Sénat, en dépit des arguties et des manœuvres restrictives de sa Commission, ratifiera cette décision, car il s'agit d'une question de justice et d'intérêt public.

Les tragiques incidents d'Orthes doivent servir de leçon et ne sauraient se renouveler sans risques graves pour la paix sociale. En demandant de surseoir à l'exécution des menaces d'expulsion immédiate pesant sur quantité de familles prolétaires, la Chambre s'est inspirée du souci de l'intérêt général, qui ne peut laisser le Sénat indifférent et lui dicte son devoir. Dans les circonstances actuelles, et en l'absence d'un texte définitif sur les loyers, la validation des congés et l'application des ordonnances rendues par des juges de paix ou de référés, par des Commissions arbitrales, constitueraient une flagrante injustice. Nous n'avons en la matière que des dispositions législatives provisoires, révisées trop souvent de formelles antinomies.

Comme l'a déclaré Gonlaux à la tribune parlementaire, « il nous faut quelque chose de plus, pour nos régions dévastées, que le texte de la loi sur les loyers actuellement soumis à l'examen du Sénat ».

Cette loi récemment votée des délibérations de la Chambre, a été faite spécialement pour Paris. Les sinistrés ont été laissés de côté. Ils sont exclus des avantages reconnus aux veuves de guerre, aux mutilés ou réformés et à d'autres catégories peut-être moins intéressantes.

Les prorogations.

Pour combler cette lacune et donner à nos départements sinistrés un régime locatif adéquat à la situation, né des ravages de la guerre, Inghels, député du Nord, d'accord avec plusieurs de ses collègues, a déposé une proposition tendant à l'application d'une loi spéciale des loyers en régions libérées.

A raison de la pénurie des locaux, il sera accordé, jusqu'au 1er octobre 1926, une prorogation à tous les locataires, sous-locataires et cessionnaires, dont les baux et locations seront venus ou viendront à expiration avant cette date. Bénéficieront également de cette prorogation les locataires sinistrés dont les locaux d'habitation ont été détruits et qui ont, de ce fait, loué après le 4 août 1914, alors même qu'ils auraient bénéficié de la loi du 4 mai 1920.

Ne sont pas admis au bénéfice de la loi les étrangers n'ayant pas combattu et dont les fils n'ont pas servi dans les diverses formations des armées françaises ou alliées ; les locataires des locaux de plaisance et ceux qui ont plusieurs habitations ou qui ont réalisé des bénéfices de guerre dans les conditions prévues par la loi du 1er juillet 1916.

Pour avoir droit à la prorogation, les locataires devront avoir satisfait à toutes les obligations antérieures leur incombant ; s'engager à payer, à dater de la prorogation et pendant toute sa durée, une majoration fixée par le juge. Pour les immeubles réparés aux frais de l'Etat, à titre de dommages de guerre, la majoration sera établie d'après la valeur de 1914.

En aucun cas, l'augmentation de loyer ne pourra être imposée à l'occasion d'immeubles non encore réparés ou en mauvais état, dont les réparations prévues sont à la charge du propriétaire. Le droit à la prorogation ne sera pas opposable au propriétaire d'une habitation qu'il possédait en 1914 et qui justifiera d'un motif légitime pour occuper par lui-même, ou faire occuper par ses ascendants ou descendants, par ceux de son conjoint, à titre d'habitation, sauf si le locataire est une veuve de guerre non remariée, ou un

E. POLVENT.

Dix cadavres d'enfants

LA BAISE DES EAUX DU RHONE LES A FAIT DECOUVRIR DEPUIS 2 MOIS Lyon, 28 décembre. — On vient de découvrir sur les graviers de Saint-Columbe-les-Vieilles, le squelette d'un bébé dont l'immersion semble dater de plusieurs mois. Au fond d'une excavation, aux sables de Grigny, un autre squelette d'enfant, dont l'immersion semble dater de la même époque, a été trouvé. Depuis deux mois, voilà une dizaine de cadavres ou squelettes de petits enfants que la baisse des eaux du Rhône fait découvrir.

Les fibromes sont guéris sans douleur par les rayons X

Le docteur A. Bécieri vient de publier, dans le « Journal de radiologie et d'électrologie », une statistique portant sur 300 cas nouveaux de fibromes utérins, qui ont été traités par la radiothérapie. La discussion de ces résultats montre, selon ce praticien, qu'en dehors de conditions exceptionnelles qui commandent l'intervention chirurgicale, la radiothérapie est la seule médication qui s'applique à presque tous les cas et donne presque toujours la guérison sans danger, sans douleur, sans interruption des occupations habituelles.

L'Amérique "observera" la Conférence de Cannes

Londres, 28 décembre. — On mande de Washington que le Département d'Etat a, sur l'invitation adressée à M. Briand, désigné M. Harvey, ambassadeur des Etats-Unis à Londres, pour représenter le gouvernement américain à la conférence de Cannes. Sa position sera celle d'un « observateur ». Son mandat ne lui confère pas le droit d'intervenir dans les négociations ou de lier les Etats-Unis à aucun projet.

Une Capture sensationnelle

Trois bandits Polonais ont été arrêtés

Dans la nuit du 4 au 5 novembre dernier un acte de banditisme, que nous avons relaté en son temps, était commis dans une maison isolée de la commune d'Evin-Malmaison, habitée par M. Arnaud-Vandeville, menuisier, âgé de 48 ans, et sa mère âgée de 70 ans. Rappelés brièvement les faits. Le propriétaire, que nous avons rencontré en son temps, était couché par un mouchoir percé de trous firent irruption, vers 1 heure du matin, dans la chambre de M. Vandeville, après avoir brisé les vitres de la fenêtre. Revolver au poing, ils s'avancèrent vers le lit du pauvre homme qu'ils firent lever aux cris de « Haut les mains ! Montez, montez ou vive ». La vieille femme qui avait commencé à appeler au secours fut assommée à coups de crosse et ligotée sur son lit.

Le menuisier dut alors s'exécuter. Il désigna l'endroit où étaient cachés ses économies, c'est-à-dire, se montant à un millier de francs, furent livrés par les bandits qui découvrirent en outre une somme de 100 fr. en or contenue dans un petit sac ; ils joignirent à leur butin différents objets : des vêtements, une bicyclette. Puis, satisfait, les misérables, balançaient leur victime, le ligotèrent, l'enfermèrent dans sa chambre et prirent la fuite après avoir sauté d'un coup de revolver sans l'atteindre un voisin qui se trouvait sur le pas de sa porte.

Une bonne piste

Le lendemain, on découvrait un billet au nom de Wislata, d'écrou Saint-Méen. Ce Wislata recherché depuis plusieurs semaines, n'avait pu être trouvé. Cependant on avait pu établir que les bandits étaient de nationalité polonaise. La police mobile s'étant adressée au Bureau d'émigration de Toul où passent tous les Polonais, apprit qu'un nommé Wislata avait été employé aux mines de Bruay.

Le 10 décembre, étant guère avancés, M. Mallet, inspecteur de la police mobile, arrêta à Auchel un veggabond, Stanislas Beyer, dans les poches de qui on trouva un certificat de travail émanant d'un entrepreneur de Biache-Saint-Waast, M. Deleplaigne, lequel déclarait avoir eu à son service le sieur Beyer, Wislata et Pilarczyk.

L'arrestation

Cette fois on était sur une piste sérieuse. Une perquisition fut ordonnée à Biache-Saint-Waast, dans une cave qui avait servi de gîte aux ouvriers de l'entrepreneur. Là on mit la main sur les débris du portefeuille de M. Vandeville, sur le petit sac de la veille et sur des douilles. Il ne s'agissait plus que de retrouver les trois ouvriers dont la participation à l'affaire d'Evin-Malmaison ne pouvait être mise en doute.

Des mandats d'arrêt furent lancés après qu'il eut été établi que le trio, parti de Biache le soir du coup de main, avait, au retour, fait bombance, et que les montres volées avant été offertes en vente à différentes personnes.

Pendant que la gendarmerie battait les régions de Dunkerque et de Valenciennes, la police mobile opérait de son côté. Un des bandits, Pilarczyk fut arrêté aux environs de Valenciennes, l'autre, Wislata se faisait pincer à Bourbourg. Cette dernière arrestation avait été annoncée par nous en son temps et on se souvient que le misérable, enfermé dans la chambre de sûreté, avait tenté de se suicider en se poignant à l'aide d'une cordelette.

Un exploit de plus à la charge des bandits

Mais les exploits du trio ne se bornent pas à l'attentat d'Evin-Malmaison. On est en droit de supposer, en effet, que les bandits sont les auteurs d'un vol à main armée qui provoqua à Neuves-Mines, le 15 novembre dernier, la plus grande émotion. L'agissait cette fois d'un individu qui pénétra, vers 17 heures, dans le magasin de Mme Dehem, rue Deharelle. L'homme ayant demandé une boîte de cirage, profita de ce que la marchande était baissée vers le comptoir pour saisir son revolver et tirer en l'air. Mme Dehem. Le malfaiteur voyant que celle-ci lui résistait l'assomma d'un coup de crosse, cependant que deux autres personnages, surgissant revolver au poing, tenaient en respect M. Dehem père et fils survenus sur ces entrefaites. Après avoir ramassé le contenu du comptoir, les trois bandits s'enfuirent.

Les inspecteurs Ghesquière et Mallet en possession des photographies de Wislata, Beyer, Pilarczyk, les ont soumises à Mme Dehem et celle-ci a parfaitement reconnu ses agresseurs. Le Procureur général approuva avec plaisir l'arrestation de trois de ces indésirables qui se signaient trop fréquemment par des exploits de toutes sortes, meurtres, cambriolages, rixes, agressions.

Un gardien de la paix voulait faire la guerre

Paris, 28 décembre. — Un gardien de la paix du dixième arrondissement a été, l'autre soir, le héros d'une scène scandaleuse. Vers 11 heures 30, se trouvant en état d'ivresse, cet agent, immatriculé sous le numéro 380, abandonna son service, qui consistait à assurer la circulation des voitures à l'angle de la rue Lafayette et du boulevard Desains, et, tout en titubant, se rendit 8, rue de Valenciennes, où il tint au concierge, M. John Mills, des propos extravagants. Invité par ce dernier à se retirer, l'agent, furieux, sortit un revolver dont il fit usage à deux reprises différentes, sans, fort heureusement, atteindre M. Mills. Les projectiles allèrent se perdre dans le mur au-dessus de la porte. Au bruit des détonations, de nombreux curieux envahirent le couloir de l'immeuble et aidèrent le concierge à maîtriser son agresseur. D'autres agents survinrent bientôt et arrêtrèrent leur collègue, qu'ils conduisirent au poste de police du commissariat Saint-Vincent-de-Paul.

On croit tenir l'Assassin de la Rentière Arrageoise

C'est un roubaisien, dangereux bandit, faisant l'objet de dix mandats d'arrêt et qui a été pris non sans mal à Cambrai

Grâce à la coordination parfaite des efforts de la police mobile de Lille et des policiers de Cambrai et d'Arras, ainsi que de la gendarmerie, le mystère de la sombre tragédie de la place Saint-Etienne à Arras, est enfin éclairci. On se souvient qu'une vieille femme de 68 ans, Mme veuve Sauton, avait été retrouvée chez elle le vendredi 23 décembre, à 2 heures après-midi, la tête fracassée à coups de hache.

Les inspecteurs Tilloy, Diépiedaële, Eve, de la police mobile de Lille, avaient été chargés par leur chef, M. Benoit, de se mettre d'accord avec le Parquet d'Arras à la recherche de l'assassin. Malgré les faibles indices recueillis, — empreintes digitales assez peu distinctes, en vérité — leurs recherches viennent d'aboutir.

Les premières constatations

Très attentivement, on examina d'abord le lieu où se déroula la sanglante tragédie que nous avons déjà relatée en détail. A la suite des recherches effectuées, des interrogatoires des locaux de la veuve Sauton, les inspecteurs Tilloy et Eve travaillant avec les agents de la brigade Drode et Leclercq, purent établir d'abord, dans la journée de samedi, que la veuve Sauton était encore en vie vendredi à 9 h. 30 du matin. A cette heure, en effet, un boulanger avait vendu un pain de deux livres à la malheureuse. Ce pain fut retrouvé par l'inspecteur Tilloy dans une armoire de la cuisine. Il en fut même d'ailleurs le propriétaire de la fille Suzanne Sainper, une locataire, que l'on croyait avoir été terrorisé par l'assassin.

Le dimanche 25, les inspecteurs de la police mobile recueillirent de nouveaux renseignements. Ils apprirent notamment, qu'un individu disant se nommer René Delaroussy, mais se nommant en réalité Edouard Coupleux, 23 ans, originaire de Roubaix, avait été vu au café-bail à l'enseigne du « Riez-Saint-Sauveur » à Arras. Coupleux était venu faire dans ce café, cet individu très mal noté ? C'est ce qu'il fallait établir.

Une piste sérieuse

De Cambrai, des renseignements arrivèrent lundi, les inspecteurs apprenant en effet, que la somme de dernière, trois individus avaient forcé la porte d'un établissement mal famé de cette localité. Deux avaient été arrêtés, mais le troisième, dont le signalement correspondait à celui de Coupleux, s'était évadé.

C'était une piste. Il fallait voir... Vite, Tilloy, accompagné de Diépiedaële, de Eve et de l'agent de sûreté Drode, se rendit à Cambrai. Les policiers parvenaient à découvrir que Coupleux avait logé le 17 décembre à l'Hotel de la Coopérative, 17, boulevard Faidherbe, qu'il s'y était fait inscrire sous le nom de René Guzal, et qu'il avait quitté cet établissement le 18, cinq jours avant le crime.

Cela devenait intéressant. Pour en venir à bout, les agents de la police mobile s'attachèrent alors à rechercher des personnes avec qui Coupleux avait été en relations à Cambrai. Ils apprirent bientôt que le bandit avait promis le mariage à une certaine Suzanne Pluchart, chez qui il avait ensuite logé jusqu'au 21 et qui, en partant à cette date, lui avait confié qu'il s'en allait à Arras. Enfin, le vendredi 23, jour du crime, à 3 heures 30, après-midi, Coupleux revenait en vélo chez Suzanne Pluchart.

Telles étaient les premières précisions intéressantes recueillies par les policiers.

Chasse à l'homme

Les choses en étaient là, mardi dans la matinée, lorsque, brusquement, à 10 heures du matin, l'agent de sûreté Lepilliez, de la police de Cambrai, se trouvait en face de Coupleux, dont le signalement avait été envoyé au Parquet. Il s'avança vers lui. Mais s'attachèrent alors à rechercher des personnes avec qui Coupleux avait été en relations à Cambrai. Ils apprirent bientôt que le bandit avait promis le mariage à une certaine Suzanne Pluchart, chez qui il avait ensuite logé jusqu'au 21 et qui, en partant à cette date, lui avait confié qu'il s'en allait à Arras. Enfin, le vendredi 23, jour du crime, à 3 heures 30, après-midi, Coupleux revenait en vélo chez Suzanne Pluchart.

Pirates russes dans la Baltique

ILS PILLENT ET COULENT LES NAVIRES Une dépêche de Reval dit qu'à la suite de l'enquête ouverte par le gouvernement esthonien sur la disparition de plusieurs navires partis pour Cronstadt, on a appris que l'un de ces vapeurs, le « Saarama », qui quitta Reval au début de novembre, à destination de Petrograd, avec vingt-trois passagers à bord et une cargaison de marchandises diverses, a été arrêté en mer, à quelques milles au large de Cronstadt, par un navire brise-glaces russe, qui commandait un matelot bolchevick leslon. Après s'être emparés de l'argent et des valeurs que les passagers avaient en leur possession, les matelots du vapeur bolchevick coulèrent le « Saarama », dont l'équipage et les passagers furent tués, dit-on. Toute la police de la région fut avertie.

Ecrasé entre deux wagons

UN MANŒUVRE DE BOMAIN EST MORT Les usines à briquettes de la Compagnie d'Aniche, situées à La Renaissance, viennent encore d'être le théâtre d'un accident qui a coûté la vie à l'ouvrier qui en fut victime. A 2 heures 30 du matin, le nommé Kerdell, employé comme manœuvre aux usines à briquettes, était occupé avec quelques autres ouvriers à faire avancer un wagon ; pour cela, il s'était placé au tampon. Lorsque le wagon fut poussé en sens inverse, Kerdell se trouva violemment comprimé entre les tampons de ce wagon et ceux d'un autre en stationnement. La mort fut presque instantanée et le docteur Van Houtte, appelé d'urgence, ne put que constater le décès. Kerdell était âgé de 35 ans et originaire de Forj National (Algérie).

Un juge de paix voleur

Caen, 28 décembre. — Un ancien juge de paix de Falaise, vient d'être arrêté pour détournements de titres opérés en 1919, lors de l'appropriation de valeurs chez un commerçant de Falaise, déceci.

Le Landru suisse s'est suicidé

Genève, 28 décembre. — Le nommé Gottlieb Müller, qui, à Winterthur, avait tué une femme et sa fille pour leur voler des meubles qu'il vendit, s'est pendu dans sa cellule.